Martigny, lundi 4 novembre 1935. 75me année No 129.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare MARTIGNY Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES 8 min. ligne ou son espace — RÉCLAMES 1e mm. ligne 2 colonnes / 81 mm.
8 ct. Canton 20 ct.
10 ct. Suisse 30 ct.
10 ct. Etranger 30 ct.
Avis mortuaires (2 col.) 20 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Au parti radical son dû

Moisson d'œuvres sociales

Le radicalisme est une doctrine de raison ; il fonde l'Etat sur la liberté de l'individu, liberté de pensée, de parole, de la presse, liberté du commerce et de l'industrie selon les normes posées par les lois. Il affirme que le bonheur de la société ne peut résulter que du bonheur de chaque individu. Il veut un Etat puissant, surveillant les intérêts de la collectivité, mais ne se substituant à l'individu que dans des cas exceptionnels, et lorsque l'intérêt de la communauté l'exige impérieusement.

Le radicalisme, créateur d'Etats modernes, satisfait aux exigences d'idéal d'un peuple cultivé ; il s'oppose au mythe socialiste, qui fait miroiter aux yeux des masses un Eden de bonheur, et à la réaction qui en politique place le dictateur ou l'Eglise au-dessus de l'Etat.

La doctrine radicale n'est pas anti-religieuse, comme certains s'ingénient à l'affirmer pour les besoins de leur cause, ni même areligieuse ; elle considère le problème religieux comme un problème d'ordre intime, et recommande aux Etats de protéger les religions, facteurs d'ordre moral, à la condition que ces dernières n'empiètent pas sur la liberté individuelle et les droits de la conscience.

Le radicalisme, ainsi conçu, héritier du libéralisme, humain, profondément national, fait de raison en même temps que d'enthousiasme, était apte à créer des œuvres puissantes et à inspirer des générations d'hommes d'Etat. En effet, quel parti peut-il s'enorgueillir des Schenk, des Staempfli, des Numa Droz, de tant d'autres ? Quel parti a imprimé à la patrie des traits aussi profonds que le radicalisme ? Depuis quatre-vingts ans, nos hommes politiques besognent pour l'intérêt général, et laissant à d'autres la besognette de batailler pour des intérêts de classes ou de confessions.

L'œuvre grandiose du parti radical suisse, œuvre qu'admirent les juristes de tous les Etats civilisés, c'est le code civil. Il fallait un parti comme le nôtre pour concevoir semblable monument, un parti qui respectât les traditions régionales tout en travaillant à la centralisation intelligente, qui plaçât à la base de l'édifice social l'individu, puis la famille. Que serait-il advenu, si ce code avait éẗt conçu par les conservateurs ou par les socialistes ? La force de notre doctrine repose sur une étude sérieuse du passé, sur son respect, pour mieux construire l'avenir.

Le code civil suisse en est la preuve tangible. D'autres œuvres monumentales attendent leur tour qui resserreront encore les liens entre les populations de tous les cantons. La devise : « Un peuple, un droit », ne doit pas être un vain mot.

Les adversaires du radicalisme l'accusent volontiers d'avoir pratiqué une politique mesquine. Qu'eussent fait socialistes ou conservateurs dans la tourmente de 1914 ? Si la Confédération suisse a fait face à l'ouragan, si notre armée fut au point, si nos finances étaient saines, grâce à la Banque nationale créée par le régime radical, si notre unité morale ne faillit pas, unité pour laquelle le parti radical combattit seul pendant soixante ans, ne le devons-nous pas aux radicaux suisses ? Il est certaines vérités qu'on doit faire entendre aujourd'hui. Tout ne fut pas parfait, et nous savons que les pleins-pouvoirs firent naître maints mécontentements. Mais quel autre parti eût fait mieux ? Le parti socialiste ? Au moment où les radicaux servaient la patrie, il complotait à Zimmerwald ! Le parti conservateur-catholique ? Il faillit nous entraîner dans des complications pour sauver la famille des Habsbourg !

Quant aux « fronts », ils n'avaient pas le front d'exister.

Fidèle à son passé, fidèle aux doctrines qui sauvent la liberté de l'individu et ne veulent que la prospérité de la nation tout entière, paysans, ouvriers et industriels, fidèle à l'esprit critique sur lequel il repose, fidèle au maintient de la cohésion nationale, le parti radical suisse restera le régulateur de la politique helvétique.

Une imprimerie de 450 ans

L'imprimerie Faber de Magdebourg a célébré le 31 octobre son 450me anniversaire. Cette maison édite aujourd'hui la *Magdeburgische Zeitung*. Elle a joué pendant la réforme un rôle important, publiant des œuvres de Luther et elle est constamment restée la propriété d'une seule famille.

Le conflit italo-abyssin et la France

Le conflit italo-abyssin a ceci de particulier au regard de l'opinion française que les opérations militaires retiennent à peine son attention, mais que tout l'intérêt se porte au contraire sur le dilemme dans lequel certains prétendent vouloir enfermer la France en l'engageant à choisir entre le respect du pacte de la Société des Nations et l'amitié anglaise d'une part, l'amitié et l'appui de l'Italie centrale d'autre part. Car, explique-t-on, ces deux attitudes s'excluent radicalement au point qu'adopter la première devrait nécessairement être considéré comme un acte inamical par l'Italie et que pencher vers la seconde attirerait non moins nécessairement sur la France les foudres de l'Angleterre et des partisans convaincus de la Société des Nations. Si la situation se présente ainsi — et il ne manque pas de voix autorisées à Londres, à Rome et même à Paris pour le prétendre — on comprend à la fois la mauvaise humeur de certaine presse italienne à voir la France réaffirmer sa solidarité avec les institutions de Genève et la hâte de la Grande-Bretagne à obtenir une décision de la part de M. Laval. Toute une campagne de presse étrangère, actuellement déchaînée contre la France, s'alimente entièrement de ces arguments qui tendraient, si on l'en croyait, à faire apparaître l'attitude du gouvernement français comme un modèle d'indécision, voire même de pusillanimité.

Reste à savoir si cette manière de voir est justifiée, où plus exactement si est justifiée l'alternative devant laquelle on aimerait placer le gouvernement français. M. Laval et ses collaborateurs l'ont nié jusqu'à présent et continuent à le nier. Il faut en effet se garder dans cette matière de tout jugement simpliste qui risque de fausser la compréhension de la situation.

La France est l'un des membres fondateurs de la Société des Nations et, malgré une opinion publique assez réticente au début, elle n'a jamais songé à renier les obligations qui dérivent de la signature qu'elle a apposée au bas du pacte. Tout au contraire, les divers gouvernements qui se sont succédés depuis la signature des traités de paix n'ont jamais manqué de faire la part belle à la Ligue et de rechercher par tous les moyens à la renforcer. Si nombre de ces efforts ont été voués à un échec, ce n'est pas la France qu'il faut accuser, mais bien plutôt certaines grandes puissances qui redoutaient alors de s'engager trop avant. Mais ce n'est pas le lieu ici d'insister sur le passé et ce que nous venons d'en dire est seulement pour rappeler l'attachement de la France aux institutions genevoises Cette attitude n'a pas changé aujourd'hui, et si M. Laval a, par deux fois et solennellement, proclamé à Genève que la France ferait honneur à sa signature, ce n'était pas là vaine réthorique, mais simple loyauté.

La délégation française à Genève a d'ailleurs donné une confirmation éclatante aux paroles de son chef en votant avec les autres nations présentes le principe des sanctions applicables à l'Italie en vertu de l'article 16. Elle n'en est pas restée au seul principe, ce qui eût été une manière peu élégante de tourner les obligations formelles du pacte ; elle s'est déclarée d'accord pour appliquer les sanctions économiques et financières qui seraient recommandées par le Conseil de la S. d. N. Aucun reproche ne peut donc être fait au gouvernement français sur ce point. Peut-on lui faire davantage grief d'hésiter devant la perspective des sanctions militaires, surtout si les propositions qui les concernent émanent d'une seule nation ? Il ne semble pas. Le texte de l'article 16 est en effet formel. Il précise que « le Conseil a le devoir de recommander aux divers gouvernements intéressés les effectifs militaires, navals ou aériens par lesquels les membres de la Société contribueront respectivement aux forces armées destinées à faire respecter les engagements de la Société ». C'est donc au Conseil que revient la tâche de fixer le caractère et l'étendue des sanctions militaires et non pas seulement à l'un de ses membres. Or, jusqu'à présent, aucune initiative collective de ce genre n'a été prise, la S. d. N. étant pour l'instant encore occupée à définir les modalités d'application des sanctions économiques et financières dont la mise en pratique s'avère bien plus délicate que ne se l'étaient imaginé les auteurs du pacte.

Mais en dehors et peut-être même au-dessus de l'interprétation littérale du pacte se placent les intérêts de la paix européenne dont le maintien constitue l'idéal le plus élevé de la Ligue de Genève. Le gouvernement français ne peut pas négliger d'en tenir compte et, ce faisant, il reste entièrement dans la ligne du covenant. L'une des lignes directrices les plus constamment observées par la politique extérieure française a précisément été de veiller scrupuleusement à éviter tout ce qui pouvait affaiblir la paix en Europe. Et l'on voudrait aujourd'hui que le gouvernement français rompe avec une tradition politique dont la nécessité devrait apparaître évidente ? La prétention en est insoutenable.

Ce que veut le gouvernement de Paris, et, avec lui, l'ensemble de l'opinion française — très divisée quant au fond même du conflit italo-éthiopien, mais unanime sur ce point — c'est tenter de préserver la paix en Europe. Pour cela, il faut que le différend qui oppose en ce moment l'Italie à l'Angleterre soit nettement circonscrit et rapidement apaisé. Ce résultat n'est possible que si les deux parties entrent dans la voie des concessions et c'est au rôle ingrat de les y amener sans trop de heurts que s'emploie la France depuis le début du conflit, non sans succès du reste. *(i. e.)*

L'expérience belge

A entendre les partisans des manipulations monétaires, la dévaluation serait une panacée. Seule, elle permettrait de développer les exportations, partant de ranimer l'activité nationale, et de redresser un budget en mal d'équilibre. Après d'autres, l'expérience de la Belgique nous fournit à ces divers points de vue les plus précieux enseignements.

C'est le 31 mars dernier que le ministère van Zeeland, fraîchement éclos, dévalua le franc belge de 28 % en fixant sa parité or à 0 fr. 10,368, soit à un peu plus de deux sous suisses. A cette époque, le gouvernement se faisait fort d'empêcher la hausse de prix qui se produit généralement en pareille occurrence. Il a dû en rabattre. En l'espace de six mois, le prix du pain s'est élevé de 1 fr. 30 à 1 fr. 80. L'indice des prix de détail a fait, depuis un mois, un bond qui l'a porté de 670 à 684 (et il était en mars de 621 seulement), alors que l'indice français correspondant n'a cessé de descendre durant le même laps de temps. Les œufs ont haussé d'environ 15 centimes. L'ascension du prix du porc est très sensible aussi, comme celle du blé. On objectera peut-être que ces phénomènes ont un caractère saisonnier, que l'hiver est à la porte, ou qu'ils sont provoqués par les conditions du marché mondial. C'est vrai, mais il est certain aussi que si une baisse était intervenue l'été dernier à la suite de la dévaluation, la hausse actuelle serait plus facile à supporter.

Un autre phénomène caractéristique a été l'exode de certaines denrées alimentaires vers les pays voisins. « On assiste, écrivait le *Soir* du 26 octobre, à un exode de porcs, de graisses et d'œufs vers l'Allemagne, directement ou par l'intermédiaire du Grand-Duché de Luxembourg. On signale que les marchands allemands ou leurs agents opèrent tout le long de la frontière depuis Herbesthal jusqu'à Athus, mais principalement dans la région de Libramont-Arlon. En gare d'Athus, on affirme que 20.000 à 30.000 œufs passent, chaque semaine, à destination de l'Allemagne. Les acheteurs travaillent aussi par camions, camionnettes ou autos. Le kilo de lard, vendu 13 ou 14 francs ici, se vend 28 fr. sur le marché d'Aix-la-Chapelle. » Le Conseil des ministres a dû prendre à ce sujet des mesures d'urgence.

En présence du renchérissement de la vie, le gouvernement a élevé de 5 % les traitements du personnel de l'Etat et il envisage une seconde augmentation d'égale importance. Cet exemple a déjà été suivi par certaines entreprises industrielles, ce qui n'est pas de nature à réduire le prix de revient.

La dévaluation n'a pas eu sur les exportations le stimulant escompté. La France, qui n'a pas touché à sa monnaie, a enregistré une amélioration équivalente. A la suite de la dévaluation, le nombre des chômeurs a fléchi graduellement d'environ 60.000, mais on allait vers la belle saison, et dès le début d'août, la courbe a repris un mouvement ascendant. Le gouvernement souligne que la moyenne actuelle de 163.436 sans-travail est la plus basse qui ait été enregistrée cette année, mais pareille diminution a été constatée ailleurs, dans des pays qui n'ont pas dévalué. Il faut s'attendre, du reste, à une auggravation, la fermeture de l'exposition de Bruxelles allant priver de leur emploi plus de 20.000 personnes.

M. van Zeeland a annoncé l'autre jour que le budget ordinaire pour 1936 serait équilibré par dix milliards de francs environ. Les désillusions causées par le présent exercice ne permettent pas d'accorder une foi absolue à ces prévisions. Il y a bien, pour faire face aux dépenses extraordinaires, le fonds de réévaluation, constitué par le bénéfice qu'a procuré à la banque d'émission l'amputation du franc, bénéfice de l'ordre de 3 milliards 730 millions, mais l'ancien ministre des finances Sap, qui n'a pas les mêmes raisons que M. van Zeeland d'être porté à l'optimisme, fait remarquer qu'un tiers de la somme ci-dessus, attribué au fonds de stabilisation des changes, est intouchable, indisponible, car s'il disparaissait, rien ne retiendrait la chute du franc belge.

Les adversaires de la dévaluation n'ont pas désarmé et refusent d'admettre, comme l'assure le président du conseil, que l'opération fût inévitable. On entend dire dans le public qu'il y a au ministère trop de théoriciens et pas assez d'hommes rompus à la pratique des affaires. M. van Zeeland lui-même s'est plaint de ce que son cabinet, en tant que gouvernement national, ne jouissait pas de l'appui sans réserve des grands partis constitués. Il s'en faut d'ailleurs que les milieux dirigeants soient persuadés de l'excellence de la méthode appliquée. A la fin de juin déjà, le ministre des finances avouait : « On pouvait croire que la dévaluation aiderait à arranger les choses. Il ne s'agit plus de compter sur un miracle. Nous ne devons plus compter que sur notre capacité de travail et notre volonté de bien faire. »

Voilà un sage avertissement. *C. R.*

Y aurait-il du pétrole dans le Jura ?

La P. S. M. apprend de Neuchâtel :

Jusqu'à ce printemps, les seuls produits du sous-sol, dont la propriété fût expressément reconnue à l'Etat neuchâtelois, étaient les gisements d'asphalte. Depuis le 9 avril écoulé, il existe désormais une loi sur les mines et les carrières, qui a passé sans discussion au Grand Conseil. On pouvait se demander pourquoi le Conseil d'Etat avait estimé utile de présenter en ces temps difficiles un projet de loi d'apparence aussi inactuelle. Cette loi passa inaperçue et sans difficulté.

Toutefois, la lecture attentive de l'article premier, qui mentionne les gisements protégés par la loi, aurait pu fournir un indice sur l'opportunité actuelle de cet acte législatif. A côté des minerais métallifères, le législateur a réservé une place, au bout d'une ligne, au pétrole. Ici, comme en Abyssinie, se trouve la clef de l'énigme. De fait, une société récemment constituée avait demandé au Conseil d'Etat neuchâtelois l'autorisation de faire des recherches dans le haut Jura en vue de trouver du pétrole. On se souvint avec à-propos que la possession du sous-sol était un droit régalien de l'ancienne principauté et que, sans le confirmer expressément, la Constitution républicaine ne l'avait toutefois pas aboli. Dès lors, il suffit de mettre au point un projet de loi déjà préparé en 1903 et le tour fut joué.

Les journaux ont annoncé la formation, à Lausanne, d'une société anonyme qui a pour but toutes recherches et exploitations en Suisse d'hydrocarbures sous forme solide, liquide ou gazeuse, en particulier le pétrole. Deux autres sociétés anonymes affiliées ont été constituées, l'une à Bâle, l'autre à Lausanne. Les représentants de ces entreprises se sont approchés du gouvernement neuchâtelois pour solliciter des permis de recherches dans trois régions différentes qui seraient les environs des Bayards, la région limitrophe de Sainte-Croix et du Chasseron, ainsi que les environs de Saint-Aubin. Deux de ces requêtes auraient été accordées, la troisième étant encore pendante.

Les géologues locaux sont, paraît-il, très sceptiques. Par contre, les prospecteurs éprouvés qui ont été consultés sont très affirmatifs ; ils expliquent que si l'on n'a pas trouvé de nappes de pétrole jusqu'ici, c'est qu'on n'a jamais, faute de moyens, creusé assez profondément. Les nouvelles compagnies se proposent de faire venir d'Allemagne deux tours de forage, d'un modèle récent, qui permet d'atteindre des profondeurs de mille à deux mille mètres.

La puissante Royal Dutch pourrait ne pas être tout à fait étrangère à l'affaire.

Valais

Un guet-apens

La session d'automne du Grand Conseil est, avant tout, consacrée à l'examen du budget de l'an suivant.

Cette année, le Conseil d'Etat vient d'adresser aux membres du Grand Conseil le projet de budget pour 1936 ; il solde par un excédent de dépenses de 732.839 fr., auquel il faut ajouter les dépenses extraordinaires, soit un total de 1.878.589 fr.

Un million 878.589 fr., c'est coquet !

Le message nous annonce d'autre part :

1) *l'équilibre budgétaire n'est pas réalisé ;*

2) *il ne sera pas même possible de l'obtenir pour l'année 1937, à moins d'une collaboration efficace entre les autorités et les contribuables.*

Collaboration : quel délicieux euphémisme pour aviser simplement le public que l'on entend donner un nouveau tour au pressoir fiscal !

Du reste, le gouvernement le dit d'autre part :

Il s'agit de réaliser la seconde partie du programme des experts, ***c'est-à-dire d'augmenter les recettes*** *de 450.000 à 580.000 francs.*

Le Conseil d'Etat affirme que la première partie du programme tracé par les experts est terminée.

Nous ne pouvons admettre ce point de vue.

Chacun sait, en Valais, que le pouvoir exécutif n'a pas encore mis à exécution les décisions prises, ce printemps encore, par le parlement.

Nous posons les questions suivantes :

A-t-on procédé à la réorganisation de la comptabilité ?

A-t-on procédé à une nouvelle répartition des services entre les départements ?

Où en est-on avec la question de la fusion des Ecoles d'agriculture et de certains collèges ?

Qu'en est-il de la réorganisation des offices de poursuites, du Registre foncier et des tribunaux ?

Ce sont là pourtant des propositions faites par les experts, et les électeurs attendent non seulement leur étude, mais des décisions.

Et aujourd'hui le Conseil d'Etat a l'impudence d'écrire dans un message adressé aux mandataires du peuple, que le programme des experts concernant les économies est entièrement terminé, sauf sur deux points !

Nous espérons que le Grand Conseil ne se laissera pas faire et qu'il saura adopter les mesures qui conviennent pour exiger des chefs de Département qu'ils exécutent la mission qui leur a été confiée.

La commission des finances s'est réunie ; une fois de plus elle a été convoquée tardivement et doit travailler dans des conditions déplorables.

Une chose est certaine : ***le peuple n'acceptera pas de nouveaux impôts****, car il se rappelle que les experts ont déclaré :*

« Nous estimons qu'une augmentation du taux de l'impôt cantonal n'est admissible que ***si une plus juste répartition des charges fiscales est adoptée au préalable****. »*

« Nous sommes d'autre part de l'avis que cette augmentation ***devrait être réservée à la couverture de dépenses nouvelles inévitables*** *que l'avenir nous réserve. »*

Par son inertie, le gouvernement a tendu au peuple valaisan un véritable guet-apens.

Les citoyens sauront se défendre. *Mr.*

L'équipée d'un jeune vaurien. — Depuis quelques jours, la police cantonale est sur les traces du jeune Joseph Rey, d'Ayent, âgé de 11 ans, qui, avec son frère Lucien, avait cambriolé, l'été passé, plusieurs chalets dans la région des alpages d'Ayent-Arbaz.

On se souvient que ces jeunes garnements avaient pénétré dans une dizaine de chalets par la toiture ou par les portes, qu'ils y avaient fait main-basse sur une quantité de vivres, un certain nombre de pièces de fromage et des armes de braconnage.

Nos précoces vauriens furent pris et internés. Ceci se passait au commencement de l'été 1935. Or, il y a une bonne semaine, on apprenait que le plus âgé des deux frères s'était évadé de Drognens et qu'on n'avait pas réussi à le rattraper. Bientôt après, la police était avisée que des exploits du genre de ceux qu'on avait eu à déplorer, il y a quelques mois, se renouvelaient dans les parages d'Ayent.

Dans un chalet, on découvrit des fusils avec munition et un sac à provisions tout fraîchement déposés. Par plusieurs indices, on eut la certitude que le fuyard était dans la région, et la chasse fut organisée par la Sûreté de Sion. Plusieurs fois dans la journée de la Toussaint, on entendit des coups de feu sur les hauteurs. C'était le jeune Rey, qu'on croit accompagné d'un autre gamin, qui devait essayer des armes. Comme il est connu, ce garnement n'hésiterait pas à tirer sur ceux qui l'approcheraient. La police doit donc agir avec prudence.

Le feu à Savièse. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures, le feu s'est déclaré dans le village de Granois et a détruit deux maisons d'habitation et des grandes-écurie appartenant à M. de Bons et Damien Gallien.

Le bétail a pu être sauvé ; le fourrage et une dizaine de poules sont restés dans les flammes.

Les pompiers durent se borner à protéger les immeubles voisins. On ignore les causes de l'incendie.

Avance radicale

Voici la liste des communes du Valais romand dans lesquelles le parti libéral-radical a enregistré dimanche une avance sur les résultats de 1931 :

Ayer
Chalais
Chermignon
Chippis
Granges
Grône (5 fois plus)
Sierre (2948 contre 2470)
Venthône
Vissoie (près de 3 fois plus)
Agettes
Vex
Grimisuat
Salins (un tiers d'avance)
Veysonnaz (triple)
Sion
Chamoson
Conthey
Nendaz
Vétroz (1013 au lieu de 802)
Charrat
Leytron
Martigny-Bourg
Martigny-Combe
Martigny-Ville
Saxon (plus d'un tiers d'avance)
Trient
Orsières
Vollèges
Collonges (⅓ d'avance)
Dorénaz (⅓ d'avance)
Finhaut
Salvan
Champéry
Monthey (2767 contre 2167)
St-Gingolph (trois fois plus: la majorité conservatrice est renversée)
Vionnaz

La recherche des responsabilités

« Les abstentionnistes de droite portent seuls toutes les responsabilités du scrutin du 27 octobre. »
Gazette de Lausanne du 2 nov.

Dans son « Billet » le correspondant valaisan à la *Gazette de Lausanne*, commentant les résultats du scrutin des 26-27 octobre, écrit ce qui suit :

« Le peuple ne s'est pas borné à enregistrer l'élection du socialiste Dellberg. Revenu de son ahurissement, il condamne sévèrement les abstentionnistes de droite qui portent, seuls, toutes les responsabilités du scrutin du 27 octobre.

» On l'a écrit et on ne aurait trop le répéter, les socialistes n'ont pas fait en Valais des progrès qui justifiaient même proportionnellement une victoire. Leurs chiffres sont ceux de 1928 qui ne les amenèrent pas au quotient.

Voilà au moins qui est net et qui nous change des insinuations, accusations lancées ces derniers jours par certains journaux conservateurs-catholiques.

L'affaire est donc claire : M. Dellberg doit son élection aux conservateurs et non aux radicaux !

A propos d'un sermon

On nous écrit :

M. le Rédacteur,

Dimanche avant-dernier, à St-Maurice, un prédicateur, que l'on affirme être un jésuite, a condamné du haut de la chaire les journaux socialistes et radicaux.

Jusques à quand tolérera-t-on, en Valais, de semblables provocations, qui ne peuvent que faire un tort considérable à la religion ?

Le prédicateur en question eût mieux fait de dénoncer certaines mœurs, peu reluisantes, que l'on tolère dans la vieille ville d'Agaune.

Un catholique révolté.

Note réd.) Nous comprenons l'indignation de notre correspondant. Les mêmes faits se sont passés dans d'autres localités. Nous y reviendrons.

Inspection complémentaire des armes et de l'habillement en 1935. — Le Département militaire du canton du Valais porte à la connaissance des intéressés que les inspections complémentaires auront lieu comme suit :

St-Maurice : Ecole primaire, **25 novembre, 8 h.** 45, pour districts de Monthey et St-Maurice : retardataires et hommes de la classe 1887.

St-Maurice : Ecole primaire, 25 novembre, 13 h. 30, hommes de la classe 1895.

Martigny-Ville : Hôtel de Ville, 26 novembre, 8 h. 30, districts de Martigny et Entremont : retardataires et hommes de la classe 1887.

Martigny-Ville : Hôtel de Ville, 26 novembre, 13 h. 30, idem, hommes de la classe 1895.

Sion : Ecole des filles, 27 novembre, 8 h. 15, districts Hérens et Conthey, sans commune d'Ayent : retardataires et hommes de la classe 1887.

Sion : Ecole des filles, 27 novembre, 13 h. 30, idem, hommes de la classe 1895.

Sion : Ecole des filles : 28 novembre, 8 h. 15, district de Sion et Ayent : retardataires et hommes de la classe 1887.

Sion : Ecole des filles, 28 novembre, 13 h. 30, idem, hommes de la classe 1895.

Sierre : Ecole primaire, 29 novembre, 8 h. 15, district de Sierre, retardataires et classe 1887.

Sierre : Ecole primaire, 29 novembre, 9 h. 30, district de Sierre, hommes de la classe 1895.

Doivent se présenter : 1. Tous les sous-officiers, appointés et soldats de toutes les armes, des classes 1887 et 1895, même ceux qui se sont déjà présentés, par erreur, aux inspections dans les communes. Toutefois, les hommes de la classe 1895, dont le livret de service porte déjà l'incorporation dans le landsturm, sont dispensés de se présenter à nouveau, s'ils ont déjà prit part à l'inspection ordinaire de 1935. 2. Tous les militaires qui étaient astreints à l'inspection principale et qui n'ont pas paru.

Reconnaissance. — (Comm.) A notre époque où la reconnaissance se rencontre si peu souvent, bien rares sont les vieillards qui ne nous donnent pas des témoignages touchants de gratitude pour les secours modestes que notre œuvre leur octroie. *Le Comité de « Pour la vieillesse»*

Inauguration de la cabane de Planachaux

Il existe à Planachaux, à 1 h. ½ de marche de Champéry, un endroit idéal pour la pratique du ski. Il suffisait de le pourvoir d'un habitat à la hauteur des circonstances et des conditions du lieu. La chose s'est réalisée, grâce aux efforts combinés de toute la gent champérolaine et sous l'impulsion magnifique du Ski-club « Dents du Midi » de Champéry que préside avec distinction et compétence notre ami Charles Berra, administrateur postal.

Face à l'admirable panorama constitué par les Dents du Midi, le dôme de la Tour Sallière, le Ruan, les Dents Blanches et la pointe de Bessetan, la cabane du Ski-club de Champéry dresse sa silhouette, gracieuse et imposante à la fois, comme un symbole de la foi et de l'optimisme champérolains. Sobrement mais adroitement conçue, elle fait honneur à celui qui en fut l'architecte et le surveillant attentif et vigilant, M. Albert Meylan, technicien à Monthey, le dévoué membre et ex-président du club alpin du chef-lieu.

Bénéficiant de l'expérience acquise par la construction du chalet de Savolayre, propriété du club alpin de Monthey et du génie inventif des skieurs de Champéry, la nouvelle cabane a grand air et elle est digne de devenir le point de ralliement de tous les skieurs épris de la nature et passionnés des grands espaces immaculés.

L'édifice comporte un rez-de-chaussée adroitement combiné de façon à permettre le dépôt des skis et autres accessoires des amoureux des sports d'hiver, sans gêner les usagers des autres locaux qui sont la salle à manger, la cuisine et les indispensables lieux de commodité.

L'étage supérieur est consacré aux dortoirs au nombre de 4 dont un à deux places, un à 4, un à 6 et, enfin, un à 12 places. Ces dortoirs confortables, pourvus de couchettes à sommiers métalliques, sont chauffables par le moyen d'une ingénieuse combinaison. En un mot comme en mille, la cabane de Planachaux est un chef-d'œuvre et elle fait honneur autant à ceux qui l'ont conçue qu'à l'architecte qui l'a réalisée.

L'inauguration à laquelle nous avons eu le plaisir d'assister avait amené là-haut quelque 500 personnes qui, toutes, purent se livrer aux joies du pique-nique champêtre, ce qui est remarquable pour la date du 3 novembre et est une preuve de l'excellente disposition des lieux.

La manifestation a commencé d'abord par l'admirable réception champérolaine qui s'est manifestée sous forme de l'offre d'un thé savoureux offert par des dames dont l'accoutrement masculin masquait bien mal des richesses qui firent la joie des analystes.

Un groupe de la réputée fanfare de Champéry n'avait pas craint de trimballer à cette haute altitude des instruments encombrants pour régaler les visiteurs d'airs de circonstance.

La messe d'inauguration fut célébrée par M. le révérend curé de Champéry qui procéda ensuite à la bénédiction de la cabane avant de prononcer une allocution pleine de profondeur et s'inspirant des paroles suivantes d'une chanson de Dalcroze : « Quand on est de la montagne, ne ne peut jamais l'oublier ».

Avant la partie officielle consistant en un banquet servi dans la salle à manger de la cabane, M. Charles Berra salua ses nombreux hôtes du haut du balcon d'entrée.

Pendant que les amoureux du pique-nique s'installaient sur l'herbe en abattant la veste comme aux plus beaux jours de l'été, les officiels prenaient place autour des tables de la salle à manger pour savourer le copieux menu objet des soins et de la science culinaire de M. Emmanuel Défago, l'hôtelier bien connu de Champéry et l'un des animateurs de toutes les manifestations qui font honneur à l'ingéniosité et à l'intelligence des gens de la station.

Il y eut des discours à en perdre la notion de la valeur du temps et de la vanité des dissertations verbales. Contentons-nous de dire qu'ils furent prononcés par MM. Ch. Berra, président du Ski-club de Champéry, Favre, du C. A. S. d'Yverdon, D. Bouvier, du Ski-club de Genève, G. Deferr, du Ski-club de Monthey, Dr Georges Contat, du C. A. S. de Monthey, Alexis Franc et professeur Rossy au nom de la presse, J. Favre, directeur de l'Institut qui porte ce nom, Ernest Exhenry, président de la Société des Sports de Champéry. Fr. Baud, du Syndicat d'initiative de la Savoie, Raphy Pernollet de Monthey, qui a offert le drapeau flottant au mât d'honneur, Honnegger, directeur de l'Institut « Alpina » et le Vatel de céans Emmanuel Défago.

Les délégués des sections amies et invitées remirent toutes à la société de Champéry des cadeaux fort appréciés et dont quelques-uns furent marqués au coin de la plus belle ingéniosité qui se puisse rêver.

Gavés de bonnes paroles et d'attentions sans nombre, les invités du Ski-club de Champéry reprirent fort tard le chemin du retour, se jurant, ainsi que se l'étaient juré les nombreux hôtes de Planachaux, de revenir souvent dans ce lieu enchanteur qui concrétise la beauté des sites de notre région et la grâce ensorceleuse de Champéry.

A. F.

ETOILE
Ce soir lundi, à 20 h. 30
PROLONGATION
du beau programme
Vers l'Abîme
avec BRIGITTE HELM
UN PARIS-MUSIC-HALL DES PLUS VARIÉS

Le tunnel routier du Simplon

Sous ce titre, le Nouvelliste *de jeudi a publié un article précédé de la note rédactionnelle suivante :*

« Nous n'avons nullement l'intention par l'article qui suit d'ouvrir une polémique contre le projet d'utilisation du tunnel CFF par les automobiles, mais bien d'attirer l'attention du public et des personnes qui croient patronner cette œuvre dans l'intérêt du pays, sur les erreurs de ce projet et sur l'impossibilité qu'il y aura à le faire admettre. »

Nous sommes étonné qu'un journal comme le Nouvelliste *publie un article cherchant à décourager les citoyens qui s'occupent de cette importante question en paraissant exclure d'avance toute réponse.*

La question de l'utilisation du tunnel du Simplon et de l'amélioration de nos voies routières est d'une telle importance pour l'économie générale du canton qu'on ne saurait écarter les solutions présentées.

Nous avons reçu à propos de l'article du Nouvelliste *la réponse suivante :*

La note parue dans le *Nouvelliste valaisan* du 31 octobre 1935, sous la plume de l'ingénieur Dubuis, suscite les rapides observations suivantes :

Il est très facile de critiquer un projet. La critique peut dans certains cas être utile, elle permet de revoir des questions qui auraient été laissées de côté, elle ouvre la porte à certaines discussions, elle fait quelquefois jaillir des idées nouvelles et précieuses. Mais il est indispensable que cette critique soit étayée, au point de vue technique spécialement, sur des bases solides.

Le projet de créer une surface de roulement à l'intérieur du souterrain en macadam n'est guère satisfaisante pour des producteurs de ciment, même très éloignés du centre de consommation. Aussi est-il compréhensible que ces mêmes intéressés préconisent la construction d'un nouveau tunnel. Ce nouveau souterrain parallèle aux 2 galeries actuelles, avec un diamètre de 8 mètres, constituerait, d'après M. Dubuis, la solution du problème.

Comme elle est simple cette solution, et facile à réaliser, si l'on ne tient compte, ni des difficultés d'exécution : la galerie actuelle du Simplon n'est tout de même pas aussi ancienne que l'on ne se rappelle les venues d'eau, les difficultés d'exécution rencontrées ; ni la question capital-argent, qui ne préoccupe en aucune façon notre ingénieur.

Réellement, comme idée nouvelle et comme solution pratique, le correspondant du *Nouvelliste* n'a pas fait un grand effort d'imagination.

On dresse devant le projet du Simplon l'épouvantail de la ventilation ; on prétend, en se basant sur des imprécisions, que l'aération sera impossible dans un souterrain de 20 km. de lngueur. On se base sur des données, des expériences faites dans les tunnels routiers existants, mais on oublie que ces tunnels sont tous dans des localités ou à proximité de centres fort importants, où le trafic est considérable. D'autre part, il ne faut pas oublier que la voiture moderne dégagera toujours moins d'oxyde de carbone, car la technique du moteur est orientée vers la recherche de la combustion maximum de carburant. Mais il est intéressant de suivre M. Dubuis, lorsqu'il parle, lui, du problème qu'il a résolu de la ventilation dans son nouveau tunnel. La solution est très simple, on envoie dans le nouveau souterrain de l'air frais par les galeries existantes, l'air vicié, chargé d'oxyde de carbone, s'en ira tout seul par les 2 extrémités du tunnel.

Les automobilistes qui traverseront un souterrain ainsi ventilé ressentiront probablement quelques malaises de cette simplification.

La Suisse et spécialement le canton du Valais possèdent chez eux un objet unique, un tunnel avec 2 galeries, dont l'une peut être aménagée en autostrade rapidement avec des dépenses réduites.

Vouloir chercher d'autres solutions, en perçant de nouveaux tunnels, c'est ajouter à la littérature technique des chapitres intéressants qui resteront à l'état de projet, sans utilité quelconque pour notre collectivité. *P.*

Asssociation valaisanne pour le bien des aveugles

(Extraits du rapport du Comité directeur)

Le comité directeur vous exprime sa profonde reconnaissance, et il vient vous rendre compte de son activité, pendant l'année écoulée. Nous nous occupons toujours d'un enfant de Conthey, à l'asile de Chailly ; d'un autre de Tourtemagne, au Sonnenberg à Fribourg ; d'un troisième de Savièse et d'un quatrième de Vouvry, tous deux à l'asile des aveugles de Lausanne. Ces enfants apprennent l'écriture Braille ; suivent le programme de l'école primaire ; et ensuite feront l'apprentissage d'un métier qui leur permettra de gagner leur vie.

Seulement pour ces quatre enfants, il nous faut trouver une somme annuelle de 2500 fr.

Nous entretenons toujours un vieillard de Saxon à l'asile St-François à Sion ; coût 720 fr. par an.

En outre pour cette année 1935, nous répartissons une somme de 3250 fr. entre 61 aveugles nécessiteux. Par les soins bénévoles du Dr Broccard, nous avons rendu la vue à deux vieillards atteints de la cataracte ; nous mentionnons aussi plusieurs opérations et achats de lunettes, aux malheureux atteints de troubles de la vue.

Nous avons pu expédier 4000 rapports en langue française et 1400 en langue allemande. Nous avons écrit aux 16 banques valaisannes, aux 10 journaux valaisans, aux 110 députés valaisans et plus de 200 lettres particulières, pour recommander notre œuvre ; malgré ces grands efforts, nous

n'avons pas encore réussi à créer l'amour pour les aveugles, tel que nous le voyons dans les cantons de Fribourg et de Lucerne.

Ainsi pour l'année 1934-35, nos rapports avec chèques ont été envoyés à 61 paroisses du Haut-Valais ; seulement 15 ont répondu, soit le 29 % : et nous en avons reçu 256 fr. pour 2150 fr. que nous avons envoyé. Pour le Valais romand, la proportion est meilleure ; nous avons envoyé les rapports à 53 paroisses, 32 ont répondu, soit le 60 % ; et nous avons reçu 823 fr. pour 2930 fr. envoyés.

Sans l'aide de l'Union centrale suisse, à St-Gall, sans les secours des sections « Pro Juventute » : section de Monthey, Mme Durier ; section de Sion, Mlle Hélène de Riedmatten ; section de Sierre, M. l'abbé Timmermans ; nous n'aurions pu subvenir à toutes les demandes de secours.

Nous sommes arrivés à la limite de nos ressources ; nous espérons faire plus l'année prochaine, grâce à une lettre d'introduction du chef du Dépt de l'instruction publique, M. Lorétan, et nos rapports seront distribués dorénavant par les enfants des Ecoles, aux personnes susceptibles de s'intéresser à l'Oeuvre des Aveugles valaisans.

Un chef radical fête ses 70 ans

Aujourd'hui lundi 4 novembre, M. Albano Fama, président du groupe libéral-radical du Grand Conseil, membre du comité directeur et président de la commune de Saxon, fête ses 70 ans.

La rédaction du *Confédéré* se fait certainement l'interprète de tous les libéraux-radicaux valaisans en adressant au vaillant lutteur,au politicien méritant et à l'excellent administrateur qu'est M. A. Fama ses sincères félicitations et ses vœux de bonheur et de santé.

Nous lui souhaitons une vieillesse aussi verte qu'au doyen de nos chefs, M. le juge cantonal Camille Desfayes, qui célébrera bientôt ses 76 ans.

Un journaliste valaisan devant le Tribunal militaire. — M. Adolphe Sauthier, ancien rédacteur du défunt *Courrier de Sion*, actuellement collaborateur de l'*Homme de droite*, était renvoyé devant le Tribunal militaire de la Ire division pour diffamation envers un officier instructeur.

M. Sauthier avait fait paraître le 23 novembre 1934, dans le *Courrier*, un article dans lequel il reprochait à cet officier sa sévérité dans un cours de tir pour « restés », cours auquel il avait dû participer.

L'inculpé a eu une attitude déployable ; il a largement bafouillé. M. René Spahr, avocat, le défendait d'office.

Après une longue délibération, M. Sauthier a été condamné à 10 jours d'arrêts militaires pour avoir accusé son chef d'iniquité dans l'application des punitions.

Ce jugement apprendra peut-être à ce rédacteur à ne plus lancer des accusations gratuites et des informations qu'il sait inexactes.

Malgré les démentis qui ont plu, l'*Homme de droite*, numéro de novembre, persiste dans son attitude.

Martigny

Dans nos sociétés

Samedi et dimanche, le premier loto de l'année, organisé chez Kluser par l'Harmonie municipale, a obtenu un réel succès. La planche des prix était bien garnie et les amateurs nombreux.

Dimanche après-midi et soir, le Chœur d'hommes occupait l'Hôtel de Ville. Cette vaillante société a monté une attraction que tout le monde voudra voir. La tribu d'Abyssins qui a bien voulu s'arrêter à Martigny quelques jours a soulevé l'admiration de la foule : danse, dressage de serpents, passes magnétiques, rien n'y manque, pas même la dégustation de produits africains.

Le soir, on dansa fort tard dans la Grande Salle, dans une atmosphère de gaîté. La fête continuera dimanche prochain.

† Adrien Rausis

Une foule d'amis et de connaissances accourus de tout le canton et notamment de St-Maurice a accompagné hier à sa dernière demeure Adrien Rausis, juge de Martigny-Bourg ; devant le cercueil marchait la Fanfare municipale et une forte délégation du Comité central de la Fédération et des diverses sociétés de Secours mutuels ; derrière, la municipalité et les autorités de la commune de Martigny-Bourg, puis la famille.

Adrien Rausis repose maintenant dans le cimetière de Martigny, au pied du mont, mais son souvenir demeurera dans le cœur de ceux qui l'ont connu.

Martigny-Bourg. — *Fanfare municipale.*

Les sociétaires sont avisés que l'assemblée générale annuelle aura lieu au local, le mardi 5 novembre, à 20 h. 30. L'ordre du jour étant très important, nous comptons sur la participation de tous les membres. Nous vous rendons attentifs que les absences non-justifiées au président, *avant* l'assemblée, seront réprimées selon le règlement élaboré dernièrement par le comité.

Le Comité.

Aux parents

Mercredi soir, 5 novembre, à 20 h. 30, à l'Hôtel de Ville, une conférence sera donnée par Mlle Dupraz, du Service médical, sur le thème : « Enfants nerveux et ce que l'on peut faire pour eux ».

Nous engageons vivement tous les parents habitant Martigny et environs à assister à cette conférence.

Mlle Dupraz, qui s'est spécialisée dans cette branche de l'enseignement, pourra donner des conseils utiles pour l'instruction et l'éducation des enfants.

Harmonie municipale

Cette semaine : mardi, répétition générale. *Mercredi : assemblée générale.* Vendredi, répétition générale. Présence rigoureusement indispensable.

Confédération

Le budget fédéral de 1936

Le Conseil fédéral s'est occupé vendredi du budget de la Confédération pour l'année 1936 et l'a approuvé avec quelques modifications.

Le budget de la Confédération pour 1936 accuse un excédent de dépenses de 77 millions en chiffre rond. Le compte de l'année courante se soldera probablement par un déficit de 29 millions environ, de sorte qu'on enregistre une aggravation de la situation de l'ordre de 48 millions. Les moins-values probables des recettes se chiffrent par 53 millions et les dépenses par 5 millions.

En outre, différentes dépenses ne sont pas prévues dans ce budget, soit : action de soutien du prix du lait à partir du 30 avril 1936, premières cotes annuelles destinées à la construction de routes alpestres et au désendettement de l'agriculture ; nouvelles mesures de soutien en faveur de l'agriculture. Le total de ces dépenses supplémentaires peut être évalué à 25 millions, de sorte que l'excédent des dépenses atteindra probablement 102 millions.

En même temps que le budget de 1936, le Conseil fédéral soumettra aux Chambres fédérales un projet appelé à compléter le programme financier de 1933. Ce projet a pour but d'améliorer la situation financière de 125 à 130 millions et *de rétablir l'équilibre financier de la Confédération.*

Un varappeur tué au Salève

Le jeune Douglas Hanrahan, dix-sept ans, de nationalité irlandaise, qui varappait au Salève, dimanche après-midi, en compagnie de quelques amis, a fait, à la descente, une chute de plusieurs mètres et s'est brisé la colonne vertébrale. Il a été tué sur le coup. Le corps a été ramené à Genève.

Une auto jetée sur la voie ferrée

Un accident d'automobile s'est produit dimanche soir entre Turgi et Baden. Une voiture venant de Brougg voulait dépasser une autre automobile au moment où la première voiture obliqua légèrement à gauche pour éviter un piéton.

La seconde passa le bord de la route et tomba sur la voie ferrée. Les trois occupants, légèrement blessés ou contusionnés, purent sortir immédiatement de la voiture. Quelques instants après, l'express de Zurich, qui arrive à Lausanne à 22 h. 53, atteignit l'automobile et la traîna sur une soixantaine de mètres. Le trafic sur cette ligne a subi une heure de retard.

Dernières nouvelles

LA GUERRE ITALO-ABYSSINE

L'offensive italienne a repris dimanche matin

Le général de Bono communique :

Dimanche matin, à six heures, les troupes -italiennes ont repris leur action offensive sur le front. Nos colonnes avancent vers Dolo et Makallé. Dans le secteur de Somalie, nos colonnes développent leur action dans l'Ogaden. Les reconnaissances de notre aviation sont partout très actives.

Le communiqué éthiopien

La cavalerie italienne de la région de Moussa-Alì est en marche vers le sud. On pense qu'elle se dirige vers le chemin de fer et que des forces motorisées vont la rejoindre enfin de collaborer avec elle à l'attaque contre le chemin de fer.

Tout est calme sur le front sud. La pluie tombée dans l'Ogaden ces jours derniers rend l'avance impossible aux chars de combat.

Le transport des malades et des blessés

Sept vapeurs italiens ont passé le canal de Suez ces jours-ci avec 2204 malades et blessés à bord, venant de l'Afrique orientale. Leur destination était les îles italiennes du Dodécanèse. D'après des renseignements obtenus ici, il s'agirait des vapeurs suivants : Vimina, *avec 570 hommes,* Belvedère, *410,* Tevere, *aussi 410,* Fascio, *198,* Maria, *320,* Pielpe, *210,* Sardegna, *86 hommes, tous blessés ou malades.*

Les traîtres punis

Du correspondant de l'United Press, H. Ekins :

« J'ai assisté à un spectacle terrifiant à Harrar. 12 soldats abyssins furent exécutés au fouet parce qu'ils avaient sympathisé avec les Italiens. L'exécution eut lieu sur la place du Marché. Outre une foule de curieux, les généraux abyssins et officiers du Q. G. de Nassibu y assistaient. J'ai pu comprendre de leurs remarques qu'ils considéraient la punition comme justifiée pour des traîtres à la patrie. »

* * *

La Grèce monarchiste

Le plébiscite s'est fait dans un calme absolu

L'agence d'Athènes annonce que les premiers résultats du plébiscite donnent une majorité écrasante en faveur du rétablissement de la monarchie.

Les opérations du plébiscite se déroulent à Athènes depuis dimanche matin dans un calme absolu. Selon les journaux royalistes qui paraissent dimanche après-midi, le nombre des votants jusqu'à midi a été considérable et ne dénote presque pas d'abstention. Les mêmes journaux donnent le dénombrement approximatif des suffrages exprimés jusqu'à midi dans les principales sections de vote d'Athnes : presque la totalité des électeurs ont voté pour la royauté qui recueillerait environ le 95 % des suffrages exprimés.

Les journaux républicains se bornent à consacrer quelques lignes au plébiscite dont iis affectent de se désintéresser.

A la S. d. N.

La date d'entrée en vigueur des sanctions

La date d'entrée en vigueur des sanctions économiques contre l'Italie, soit la prohibition des importations de provenance italienne et l'embargo sur certaines exportations à destination de l'Italie, a ét fixée au lundi 18 novembre.

Les sanctions, la Suisse et sa neutralité

On sait que la neutralité de la Suisse, déclarée en 1920, à Londres, comme compatible avec le Pacte, comportait la neutralité sur le terrain militaire et dans les matières qui y touchent de près. M. Motta n'a pas manqué de rappeler cette situation, mais tout de suite M. Coulondre, porte-parole de la France, posant la question sur un terrain plus ample, est venu déclarer qu'il n'était pas possible de mettre sur le même pied le sacrifice des Etats qui vont arrêter toutes les importations italiennes avec ceux d'un Etat qui se bornera à maintenir le courant existant des échanges avec l'Italie ; et le délégué de l'Afrique du Sud, M. Te Water, a dit à son tour que la communication suisse ne lui avait pas donné pleine satisfaction, et qu'il proposerait d'en prendre acte en s'affirmant convaincu que la Suisse accomplira de bonne foi ses devoirs de neutre. Cette proposition fut naturellement acceptée, mais l'affaire rebondit lorsque M. Politis (Grèce) présenta le rapport du sous-comité juridique. Le délégué de la France fit alors la déclaration suivante, dont l'importance est telle qu'il convient de la reproduire ici *in extenso :*

« Le comité juridique constate que le gouvernement suisse n'accepte pas de lever l'embargo sur les armes à l'égard de l'Ethiopie. Je ne veux pas insister sur ce point qui, dans le cas qui nous occupe, ne présente pas une grande importance pratique. Mais prise en face d'un conflit européen, la même attitude pourrait avoir des conséquences très graves, car nul n'ignore le rôle que la Suisse joue en Europe dans le domaine du transit.

» Je dois déclarer que le gouvernement de la République ne tient pas pour fondée la justification que le gouvernement fédéral a cru pouvoir tirer de la convention de La Haye de 1907 et de son statut de neutralité. Mon gouvernement estime que la thèse juridique mise en avant par le gouvernement suisse est en contradiction avec l'article 16 du Pacte et l'accord relatif à l'entrée de la Confédération dans la Société des nations, accord qui est intervenu entre la S. d. N. et la Suisse. »

La Grande-Bretagne, la Russie, la Pologne, l'Entente balkanique, la Petite Entente s'associèrent à ces observations. M. Motta évoqua alors une fois de plus certaines dispositions de la déclaration de Londres qui reconnait la situation particulière de la Suisse étant donné son régime perpétuel de neutralité. Et il tint à rappeler que ce fut là un élément déterminant dans le plébiscite par lequel le peuple suisse décida de l'entrée de notre pays dans la S. d. N. « L'interprétation du gouvernement helvétique sur la position spéciale de la Suisse, conclut-il, est telle qu'il a paru indispensable de proclamer l'embargo sur les armes envers les deux belligérants ; nous avons été jusqu'à l'extrême limite possible pour tenir compte des intérêts de la S. d. N. dans le conflit actuel. » On pourrait entamer une discussion de fait sur ce problème de la neutralité helvétique ; personnellement, M. Motta ne s'opposerait pas à un examen de la question par une instance compétente. Mais en considération du fait, reconnu par le délégué de la France, que la question ne pose pas un problème pratique dans le cas présent, nous n'insisterons pas sur le problème de principe.

Nos Echos

La loterie française

Voici les résultats du tirage du 3 novembre de la loterie nationale : tous les billets se terminant par le chiffre 2 sont remboursés par 100 fr. ; par 60 gagnent 1000 fr. ; par 460 gagnent 10.000 fr. ; par 2995 et 8716 gagnent 25.000 fr. ; par 7075 gagnent 50.000 fr. ; par 5070 gagnent 100.000 fr. Les billets 0.812.104, 0.204.523, 0.416.923, 0.122.227, 0.630.081, 0.669.856 gagnent chacun 500.000 fr.

Les billets 1.023.836, 0.667.994, 0.584.313, 0.097.229, 0.395.203, 0.219.708 gagnent chacun un million. Le billet 0.811.511 gagne 3 millions.

Une négligence fatale

La police a découvert dans un appartement de la rue Jean Jaurès, à Paris, les corps de trois jeunes gens qui, après une joyeuse soirée, avaient laissé ouvert par inadvertance le robinet du gaz de leur logement.

La plus petite femme du monde

A Denver, aux Etats-Unis, M. et Mme Clifford Anderson, dont la taille est parfaitement normale, ont célébré le 19me anniversaire de leur fille, Margaret Ann, qui est certainement la plus petite femme du monde. Elle ne mesure, en effet, que 55 centimètres, pèse 17 livres, mais est parfaitement proportionnée.

Les Sports

Les matches internationaux

Hier s'est joué à Zurich le match international Suisse-Norvège, devant environ 22.000 spectateurs. La Suisse se présentait à deux exceptions près dans la formation qui avait battu la France à Genève ; Stalder de Lausanne était remplacé par Gobet de Berne, et Frigério remplaçait Trello Abegglen qui devait jouer le même jour avec Sochaux. La partie n'a présenté que bien peu d'intérêt. L'équipe suisse a fourni une de ses plus mauvaises parties ; heureusement que la Norvège n'était pas une équipe bien dangereuse ! En première mi-temps, malgré une légère supériorité suisse, le score fut de 0-0. A la 15me minute de la reprise, Stelzer, le meilleur de nos attaquants, marqua un joli but. Puis Jaeggi manqua un penalty ; mais il se racheta un peu plus tard en marquant un second but pour la Suisse. La partie prit fin sur ce résultat de 2 buts à 0 pour la Suisse.

A Lyon, devant 7000 personnes, la Suisse B a battu le Lyonnais par 3 buts à 2.

Ire ligue : Un seul match de championnat suisse dans ce groupe : Vevey battit Monthey par 7 buts à 2.

IIme ligue : Belles victoires des deux équipes valaisannes ; Sion bat Concordia Yverdon 1-0 et Sierre se défait de Villeneuve 4-3.

IIIme ligue : Montreux II bat Chippis 4-2 ; St-Gingolph et Aigle 1-1.

IVme ligue : Aigle II bat Bouveret 1-0 ; Sierre II et St-Léonard 3-3 ; Martigny II bat Ardon I 5-1 ; Chalais bat Granges 3-1.

Spectacles et concerts

Une prolongation à l'Etoile

Ce soir, lundi, prolongation de *Vers l'Abîme.* De belles images, une intrigue passionnante, et une interprétation excellente justifient pleinement la faveur du public pour ce film. L'action se passe en Amérique du Sud et nous fait connaître le milieu fermé des embassades, et aussi les bouges des tropiques. *Vers l'Abîme* est interprété par une pléiade d'artistes de talent dont les principaux sont : Brigitte Helm, toujours belle et séduisante, Françoise Rosay, spirituelle à souhait, Henri Roussel, Raymond Rouleau, Lucien Dayle, Thomy Bourdelle. *Vers l'Abîme* est un bon film d'aventures que nous recommandons vivement aux lecteurs du *Confédéré.* Le programme comporte également un *Paris-Music-Hall* très intéressant, avec le réputé chanteur Vanni-Marcoux, une troupe de girls, un quatuor nègre, des duettistes, un orchestre cubain et, pour terminer, le célèzre Ray Ventura et ses 18 collégiens. Séance ordinaire commençant à 20 h. 30.

Séance spéciale pour les sportifs

A la demande de plusieurs fervents de la boxe, l'Etoile donnera, ce soir lundi, *à 20 h. très précises,* une séance spéciale pour les sportifs avec le film *Max Baer-Joe Louis.* Entrée unique : 0 fr. 50.

Profitez-en. C'est en voyant ce match sensationnel que vous pourrez vous faire une idée du prochain grand match attendu avec impatience en Amérique : Joe-Louis contre le bûcheron espagnol Paolino.

Monsieur Louis RICHARD, à St-Maurice ;
Madame et Monsieur Edmond JOLIDON-RICHARD et leurs filles Zélia et Jacqueline, à Thonon ;
Madame et Monsieur Roger BENTZ-RICHARD, à Monthey ;
Monsieur Amédée COPPEX et ses enfants, à Monthey et St-Maurice ;
Madame veuve Valentine STAMM-COPPEX et ses enfants, à Monthey ;
Madame Louise COPPEX et sa fille, à Monthey ;
Madame veuve Aloïs COPPEX et ses enfants, à Monthey ;
Madame veuve Pierre COPPEX et ses enfants, à Monthey ;
Monsieur et Madame Jules RICHARD, à Morgins ;
Monsieur et Madame Auguste FAVRE et leurs enfants, à Cannes et Lausanne ;
ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Zélia RICHARD

née COPPEX

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, décédée pieusement le 2 novembre dans sa 67me année.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey, le mardi 5 novembre à 9 h. 30. Départ du pont couvert de la Vièze

P. P. E.

Le Comité de la Société de musique l'« Agaunoise », St-Maurice, a le pénible regret de faire part à ses membres actifs, honoraires et passifs, du décès de

Madame Zélia RICHARD

épouse de notre porte-drapeau et ancien président, et les prie de bien vouloir assister à l'ensevelissement qui aura lieu à Monthey le mardi 5 novembre crt. Départ : Pont de la Vièze à 9 heures 30.

ADRIEN DARBELLAY
Agent d'affaires *MARTIGNY*
Encaissements Remises de commerces. Concordats. Assurances

Caisse de Crédit à terme différé cherche
Représentant
capable pour localités et rayons. Event. représentant pour canton. (Organisateur capable). — Offres avec photo sous chiffre **O. F. 1067 Z à Orell Fussli-Annonces, Zurich,** Zürcherhof.

Séance spéciale pour les sportifs
CE SOIR lundi, à **20 h.** tr. précises, a l'Etoile, dernière représentation du grd match **Bær-Joé Louis**
Entrée unique fr. 0.50

SCIE ALTERNATIVE TRANSPORTABLE
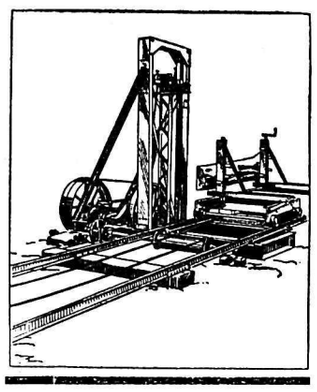
le résultat de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la construction des scies. **Dernier modèle** avec force motrice transmise par le bas, d'autres modèles à force motrice transmise par le haut et employés avec succès depuis de nombreuses années. **SCIES** alternatives transverses pr modèles fixes. Scies alternatives horizontales. Fraises pour bois de construction avec vagonnets à roulements billes. *Se recommande*
G. MULLER Construction de machines **SUMISWALD** 12, (Berne)

Nettoyage
des vaches après vêlage

Agriculteurs ! Nettoyez vos vaches après vêlage, avec notre **Poudre préparée spécialement dans ce but.** Les vaches seront admirablement nettoyées et la secrétion du lait sera stimulée. — **Prix du paquet fr. 1.50.**
Depuis Fr. 10.— franco de port.

Pharmacie de l'Abbatiale, à Payerne

CAISSE D'ÉPARGNE
de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais
Fondée en 1876 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts
4 1/4 % à terme **4 %**
sur carnets **3 1/2 %** avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

Emprunt de Fr. 20.000.000.-, 4 1/2 %, 1935
SÉRIE Z

Le Crédit foncier vaudois crée un emprunt de Fr. 20.000.000.—, 4 ½ %, 1935, série Z, destiné au financement de ses prêts hypothécaires.

Titres de Fr. 500.— et de Fr. 1000.—, au porteur.
Coupons semestriels aux 15 juin et 15 décembre.
Intérêt : ***4 ½ % l'an.***

Remboursement dans le terme maximum de 12 ans, soit le 15 décembre 1947. Faculté pour le débiteur de rembourser en tout ou en partie pour une échéance de coupons, dès et y compris le 15 décembre 1943.

Cotation : Bourse de Lausanne.

Du montant de cet emprunt, le Crédit foncier vaudois se réserve une tranche de Fr. 5.000.000.—.

Le solde, soit :

Fr. 15.000.000.--

est offert en souscription publique :

du 29 octobre au 7 novembre 1935, à 15 heures

PRIX DE SOUSCRIPTION : 99,40 %, plus timbre fédéral d'émission de 0,60 = **100 %**.

La répartition aura lieu aussitôt après la clôture de la souscription. Si les demandes dépassent le montant des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à réduction.

La libération des titres attribués devra s'effectuer du 15 novembre au 15 décembre 1935 au plus tard, avec décompte d'intérêt à 4 ½ % au 15 décembre 1935, date de jouissance des nouveaux titres.

Les demandes de souscription sont reçues sans frais au CREDIT FONCIER VAUDOIS, à Lausanne, chez ses ***Agents*** dans le canton, ainsi qu'auprès des ***principaux établissements de Banque en Suisse.***

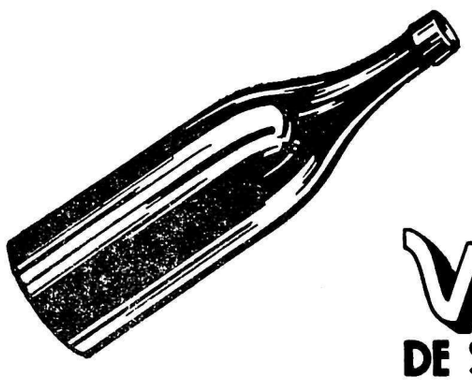

en tous genres verre vert, mi-blanc, blanc, brun, etc., sont livrées par les

Verreries DE ST.PREX. VAUD

Vos fils apprendront **l'allemand, latin, mathématiques** et des branches commerciales chez **Lic. K. MEYER - Lehrer**
Institut „Maiengrün" Lenzburg
Ecole particulière. Pension fr. 170.-- par mois

BÉGAIEMENTS
Bredouillement, peur de parler
Le 5 NOVEMBRE 1935 commencera à SION et MARTIGNY un seul cours spécial, réparti en deux divisions, pour enfants et adultes. Enseignement individuel. Direction du cours F. MELZER, professeur d'ortophonie à Laufenbourg. Les intéressés sont priés de demander immédiatement notre propectus et de plus amples renseignements à la Direction de l'**Institut d'orthophonie à Laufenbourg (Argovie).**

Laboratoire d'Analyses
Pharmacie Morand
Martigny
Une analyse de votre urine peut vous éviter de graves maladies

PETITS
Fromages gras
PREMIÈRE QUALITÉ
pièces 6-7 kg. par kg. fr. **2.20**
2 pièces par kg. fr. **2.--**
réelle occasion
Jos. WOLF, Coire, tél. 6.36

A vendre, faute d'emploi,
Machine à tricoter
en bon état, ayant très peu servi, marque Dubied. — S'adresser à Clémence Chappuis, Evionnaz.

A LOUER
Appartement
de 3 pièces, chambre de bains, cuisine confortable, et ensoleillé.
Maison Crittin-Orsat, Av. Grand St-Bernard. Dans le même immeuble :
Garage à louer

Poiriers
greffés sur cognassiers 2 et 3 ans. Belles plantes dans les meilleures variétés, 10 p. fr. 14.-, 100 p. fr. 125.-.
Pépinières W. Marlétaz, Bex, tél. 5184.

Exigez partout „Le Confédéré"

il est utile pour vous
que vous sachiez que l'imprimerie du „confédéré, martigny, a. montfort, vous fournit des imprimés soignés à des prix très raisonnables

Boucherie Pisteur
36 bis Rue Carouge **Genève**
Rôti 1.50
Bouilli 1.20
Ragoût mouton **1.80**
Graisse rognon **0.70**
Tél. 42.059. Contre remboursem.

RUE PICHARD N° 11. GAY GAY OPTICIEN
à Lausanne, autorisé par l'Etat, sera à **Martigny-Ville tous les lundis,** à la Pharmacie Lovey. *Lunetterie la plus moderne.*

L'allemand
garanti en 2 mois, l'italien en 1. En cas insuccès restit. argent. Aussi des cours de 2, 3 ou 4 semaines à votre gré et à toute époque. Diplôme enseignement en 3 mois, dipl. commerce en 6. Références.
Ecole Tamé
Baden 14

Apprenez l'anglais en 6 mois
Suisse qui allez en Angleterre pour ce motif écrivez à Massard, 31, Ethelbert Rd Margate, Angleterre. Tous renseignements gratis. Pension 1ère classe fr. 25.- suisse par semaine, pendant l'hiver. Bord de la mer.

Supérieure par son poids et sa qualité à la plupart des phosphatines et farines lactées,
La Phosfarine Pestalozzi
est le meilleur aliment pour la formation des os chez l'enfant. Le déjeuner fortifiant idéal des adultes et de ceux qui digèrent mal. La boîte **Fr. 2.25**, pharmacies, drogueries, épiceries, coopératives.

MEUBLES
Toujours GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN
Chambres à coucher, Salle à manger, Salons Rideaux, Linoléum, Tapis
Prix sans concurrence. Une visite s'impose avant vos achats
Guill. & Alf. WIDMANN
Place du Midi **SION** Rue du Midi
SERVICE A DOMICILE — Tél. 93

FOURRURES
GRAND CHOIX DE :
Cols, formes très modernes depuis Fr. 6.–
Cols châle, dernière création, » » 10.–
Renards, toutes teintes, dep. fr. 30.—, 50.—, 90.–
Renards argentés et façon argentés, dep. fr. 115.–
Jaquettes, formes modernes depuis fr. 65.–
Manteaux prêts et sur mesures, depuis fr. 185.–
Manteaux 3/4, article très solide, depuis fr. 160.–
Tours de cou, écharpes, dep. fr. 5.—, 7.—, 12.—, etc. *Réparations et transformations.*
E. WEBER-FERBER
Mauborget 2 **Lausanne**

Bourgeoisie de Monthey

Vente d'alpages

La Bourgeoisie de Monthey exposera en vente aux enchères qui se tiendront à Monthey, le **dimanche 10 novembre 1935, à partir de 14 h., au Café de la Place,** les alpages suivants :

Hiver et Chesery comprenant chacun un chalet, d'une superficie globale d'approximativement 230 hectares ;

Fecon, d'une superficie totale de 43 hectares, en partie boisé.

Il sera donné connaissance de la mise à prix et des conditions à l'ouverture des enchères.

L'Administration Bourgeoisiale de Monthey.

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 19

HENRI VUILLEUMIER

Les Nuits ? de Lammermoor

ROMAN POLICIER

— Je vous en prie, monsieur l'inspecteur, les domestiques, je ne voudrais pas qu'ils sachent. Prenez ma liberté, ma vie si vous voulez, je n'attends plus grand' chose de l'existence, mais, pour rien au monde, je ne voudrais du scandale. Je vous ai déjà dit que j'aime.

— Oui, je le sais. Ne craignez rien, tout ceci restera entre nous.

— Merci, M. Pinkton. Quelle reconnaissance.

— De cela, je n'ai cure. Je ne puis m'empêcher de vous mépriser. Mais vous êtes âgé et, de plus, il doit y avoir prescription. Je veux du moins m'en persuader. Alors, pourquoi ferais-je des malheureux, enlèverais-je des illusions ?

Sont-ils coupables ceux qui aiment les gens malhonnêtes ?

Alors de quel droit les faire souffrir ?

— Vous êtes un noble cœur. Mais comment avez-vous pu ?

— Vous ne devinez pas ? Ce n'était pourtant pas difficile. Voyons, si vous aviez eu la conscience tranquille, pourquoi auriez-vous si soigneusement caché vos voyages en Extrême-Orient ?

— Mais, comment avez-vous su que j'étais allé là-bas ?

— Un peu de raisonnement suffisait. Où auriez-vous pris goût à l'hypnotisme, au fakirisme ? Certaines de vos expériences étaient inédites en Europe. De là à supposer que vous aviez été en contact intime avec des orientaux...

— Vous êtes admirable !

— Logique, simplement !

———

Tous droits réservés, Copyrigt by Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

— Et moi, je suis un imbécile !

— Là, je vous arrête ! Un imbécile ne gagne pas 100 millions.

— A peine !

— Cent bons millions, allez ! J'ai du reste prévu ce que nous allions en faire. Vingt millions et vos propriétés vous suffiront bien pour finir vos jours ?

— Pardon !

— Vous comprenez parfaitement. Vous recevrez des instructions précises pour l'emploi du reste.

Et, laissant sir William effondré et stupéfait, l'inspecteur Pinkton regagna sa voiture.

CHAPITRE XIX

La vie suivait son cours au château de Lammermoor

Moins que jamais, Margaret n'avait voulu se séparer de son amie Mabel, et les parents de cette dernière avaient dû consentir à laisser leur fille à la seigneuriale demeure.

Mabel était confiée à la garde de sa nourrice normande, une vieille femme qui l'adorait et n'aurait osé lui défendre quoi que ce soit, de crainte de lui causer la moindre contrariété.

L'héritière des Lammermoor avait maintenant à supporter le poids de l'immense fortune familiale. C'était évidemment un fardeau trop lourd pour une femme qui, du reste, n'avait pas été préparée à la direction d'aussi vastes domaines.

Sagement, elle décida, en dépit de son deuil, de célébrer ses fiançailles avec James Ashborn. Cette cérémonie avait du rete été repoussée deux fois déjà. Aussi, Dick et Mabel, comme tous ceux auxquels elle s'ouvrit de son intention, l'approuvèrent et l'encouragèrent.

Ce fut par Dick que l'inspecteur Pinkton apprit les intentions de Margaret.

— Savez-vous, mister Pinkton, que notre châtelaine va enfin se fiancer officiellement à James Ashborn?

— Vraiment, elle se serait décidée ?

— Oui, et cela ne va même pas tarder. Comme la cérémonie n'a déjà été que trop repoussée, on n'attendra pas la fin du deuil officiel.

— Que me dites-vous là ?

— Cela vous choque ?

— Pas précisément. Cela m'étonne, simplement. Et c'est votre ami qui insiste pour hâter les choses, comme de juste ?

— Pas du tout. C'est Margaret qui veut au plus tôt unir sa destinée à celle d'un homme de confiance. Figurez-vous quelle responsabilité elle a maintenant, avec de tels domaines.

— En effet ! Mais enfin...

— Jamais content, mister Pinkton ! On dirait que ce mariage vous contrarie.

— Beaucoup ! pardon... je dis des bêtises. Il me laisse parfaitement indifférent. Cependant, j'aimerais dire deux mots à Mademoiselle de Lammermoor.

— Rien de plus facile.

— Alors, demandez-lui une entrevue pour moi.

— Entendu. Quand ?

— Le plus tôt possible.

— Demain, c'est parfait !

Le lendemain, le détective était reçu par Mlle de Lammermoor.

La jeune fille était bien revenue de ses préventions envers le policier. Elle avait pu apprécier tout son dévouement à la cause de la vérité, et il lui avait présenté, au sujet des soupçons qu'il avait porté sur Jack, des excuses qu'elle avait senti sincères.

Il était bien pardonnable de s'être égaré un instant dans une affaire aussi mystérieuse.

Mais il aboutirait, elle en était maintenant certaine. Il lui avait promis de tout mettre en œuvre pour que justice soit faite et elle savait qu'il tiendrait parole. Et puis, il fallait bien reconnaître en lui un parfait gentleman. Dick, le scrupuleux Dick, si à cheval sur la question d'honneur, en avait fait son ami. C'était une référence.

Bien qu'une légère inquiétude l'étreignit, Margaret accueillit aimablement l'inspecteur.

Elle le savait homme à ne pas la déranger pour rien, et elle pressentait un nouvel événement fâcheux.

Aguerrie par ses toutes récentes épreuves, elle surmonta cependant de suite son émotion et s'enquit du but de l'entretien qu'il avait sollicité.

— Mademoiselle, lui répondit le détective, vous me voyez désolé de venir, une fois de plus, et peut-être à tort, faire le mauvais prophète. Mon rôle est tout particulièrement délicat car je dois, comme on dit vulgairement, « me mêler de ce qui ne me regarde pas ».

— Votre préambule n'est pas encourageant, monsieur Pinkton. Mais je vous sais homme de bon conseil et je vous serais obligés de parler. Je vous prierai même d'aller droit au but.

— C'est mon intention, mademoiselle. Je dois encore vous demander la permission de vous questionner sur un sujet personnel.

La jeune fille acquiesça d'un léger sourire et le policier continua :

— Vous aimez mister James, n'est-ce pas ?

— Je l'avoue, mais je ne comprends pas très bien en quoi mes affaires sentimentales...

— Patience, Mademoiselle. Permettez-moi que je poursuive : Vous êtes décidée à célébrer d'ici peu vos fiançailles, lequelles seront suivies, dans un court délai, de vos noces ?

— Vous êtes un devin !

— Ne raillez pas, miss ! Ce que j'ai à vous demander n'est malheureusement pas gai. Et ma demande n'est pas aisée à formuler. J'ai peur que vous ne puissiez pas comprendre ; enfin voilà : consentiriez-vous, s'il y va de tout votre avenir, et à ma demande formelle, à repousser encore la cérémonie annoncée ?

— La repousser encore ? Vous n'y pensez pas ? Je n'ait pas à vous apprendre, mister Pinkton, que, par deux fois déjà, des événements aussi tragiques qu'imprévus...

— Imprévus ? Hélas, pas pour tout le monde !

— Qu'insinuez-vous ?

— Rien, miss Margaret. Je vous conjure seulement de prendre le mieux possible les choses désagréables que, pour votre bien et l'honneur de votre nom, du beau nom de Lammermoor dont vous avez maintenant seule la garde, je dois vous dire et conseiller ce soir.

Vous avez attendu Mr. Ashborn durant des mois. Votre sécurité exige que vous l'attendiez quelques semaines encore, et vous passeriez outre ? Non, mademoiselle Margaret, je suis persuadé que vous ne ferez pas cela.

— Il y va de ma sécurité, dites-vous ? Vous m'effrayez ! Un autre drame se préparerait-il ? Mais c'est épouvantable, monsieur Pinkton ! C'est à moi qu'ils en veulent à présent ? Mais je ne veux pas mourir, dites-moi que je ne risque rien. Ce qu'il faut faire, je le ferai.

— Je vous l'ai dit, mademoiselle, tout simplement repousser votre mariage. Si vous voulez faire pour le mieux, eh ! bien vous irez, à l'insu de tout le monde, passer quelque temps chez les parents de votre amie, Mlle Mabel.

(à suivre)